

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1) **Approuve** la décision modificative n°2 comportant les opérations suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Comptes	Libellés	Montants
Opération 111		Centre de Loisirs Primaire	6 000 €
	21735	Construction Installation Générales	6 000 €
Opération 158		Micro crèche Nézel	68 000 €
	2145	Construction Installation Générales	60 000 €
	2184	Matériel de bureau et informatique	4 000 €
	21888	Autres immo corporelles	4 000 €
chapitre 151		Travaux entretien voiries	-74 000 €
	21751	Réseaux de voiries	-74 000 €
Total dépenses d'investissement			0 €

2) **Autorise** les modifications d'inscriptions budgétaires tant en dépenses qu'en recettes conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 29 JUIN 2010

Et de la publication le : 29 JUIN 2010

Le Président,



François BONY



Le Président,

François BONY

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	01/07/2010
Accusé réception le	01/07/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-36 CC\$M